

## Décision relative à une demande de retrait de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2018-0021

---

*Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de retrait de l'autorisation de mise sur le marché pour le produit biocide **BOULES ANTI-MITES**,*

*de la société* SPONTEX S.A.S.

*enregistrée sous le numéro* BC-VG057673-25

*Considérant qu'en vertu de l'article 49 du règlement (UE) N°528/2012, une autorisation peut être retirée à la demande de son titulaire, qui motive cette demande.*

L'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est retirée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

A Maisons-Alfort, le **28 MAI 2020**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Informations générales sur le produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	BOULES ANTI-MITES
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SPONTEX S.A.S.
	Adresse	420 RUE D'ESTIENNE D'ORVES 92705 COLOMBES FRANCE
Numéro de demande	BC-VG057673-25	
Type de demande	Retrait d'une autorisation sur demande du détenteur (NA-CCL)	
Numéro d'autorisation	FR-2018-0021	

### 2. Composition du produit, type de formulation et type de produit

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Transfluthrine	(2,3,5,6-Tétrafluorophényl)acétate de (1S,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropyle	Substance active	118712-89-3	405-060-5	0,03 % m/m

#### 2.2. Type de formulation

Tablette (TB)
---------------

#### 2.3. Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
--

### 3. Conditions générales de retrait

Date de fin de mise à disposition sur le marché	01/04/2020
Date de fin d'utilisation des stocks existants	01/04/2022